

FICHE D'ORGANISATION EPREUVE PAR ETAPES

Chaque organisateur d'épreuves inscrites au calendrier "Elite" FFC- UCI devra adresser ce document, dûment complété, au siège de la FFC, 30 jours au moins, avant la date de la compétition concernée, accompagné des documents récapitulés à la page 3, sous peine de pénalités prévues à l'article 12.1.001 GU1 du barème des pénalités de la réglementation de la FFC (35€)

Comité régional :

Club organisateur :

Intitulé de l'épreuve :

Date du :

au :

Epreuve : Juniors

Dames

Espoirs

Elite

Classe :

(Préciser la classe de l'épreuve)

Calendrier : FFC

UCI

COORDONNEES ORGANISATEUR

Nom/Prénom :

Adresse :

N°tél :

Courriel :

1. DETAILS TECHNIQUES

(fournir annexe l'itinéraire, les horaires), le profil des 3 derniers km.

Nombre de jours de course :

Prologue : OUI

NON

Kilométrage :

Nombre d'étapes :

demi-étapes :

Contre la montre individuel :

NON

OUI

Nombre :

Rampe de lancement : OUI

(1)

Contre la montre par équipes :

NON

OUI

Nombre :

NON

(1)

2. FINANCES

Les prix : (fournir en annexe le détail complet)

(1) indiquer l'intervalle de départ entre chaque coureur ou équipes

Dotation des étapes et demi-étapes :

Dotation du classement général :

Dotation des classements annexes :

Total :

Les droits d'organisations :

SOUS TOTAL

La caution FFC : (à déduire)

Somme due à la FFC :

3. LES MAILLOTS DE LEADER

Sur la base des classements, seuls 4 maillots de leader peuvent être attribués dans les épreuves de l'UCI proTour, des classes HC et 1 pour les hommes élites et maximum 6 maillots dans les autres épreuves UCI/FFC. Le maillot de leader du classement général individuel au temps est obligatoire.

Classement général individuel au temps : obligatoire	OUI	NON
--	-----	-----

Classement général aux points : OUI NON

Classement général du meilleur grimpeur : OUI NON

Classement général par équipes (signes distinctifs)	OUI	NON
---	-----	-----

Autres :

4. PARTICIPATION

Nombre d'équipes retenues : Françaises : Etrangères :

Nombre de coureurs par équipe :

5. ENGAGEMENTS

Les engagements sont à renvoyer à : (nom, prénom, adresse)

Nom : Prénom : Adresse :

Tél : Email : Date limite d'engagement :

Dans les épreuves du calendrier national FFC uniquement, un droit d'engagement par étape et demi-étape et par coureur devra être acquitté avec l'envoi du bulletin d'engagement.

6. INFORMATIONS DIVERSES

Permanence de départ

La confirmation des partants doit se terminer 15 minutes avant l'heure de la réunion des directeurs sportifs.

Tél : Date d'ouverture : Horaires :

Prière de joindre la liste des permanences de départ et d'arrivée journalières.

➤ **Réunion directeurs sportif**

La confirmation des partants doit se terminer 15 minutes avant l'heure de la réunion des directeurs sportifs

Lieu :

Tél :

Date d'ouverture :

Horaires :

Cette réunion doit, à l'initiative de l'organisateur, regrouper dans un local approprié les membres de l'organisation, le collège des commissaires et les directeurs sportifs. Elle doit avoir lieu dans les 24 heures qui précèdent la compétition et au plus tard 2 heures avant le commencement.

➤ **Contrôle de départ (du prologue ou de la 1ère étape)**

Lieu :

Heure d'ouverture de :

à :

➤ **Lieu de rassemblement**

Lieu :

Heure de départ du lieu de rassemblement :

➤ **Contrôle Antidopage**

Lieu - 1ère journée

Lieu - 2e journée

Lieu - 3e journée

Lieu - 4e journée

Date, le :

A :

Signature et cachet de l'organisateur

Nota important : Rappel des documents à annexer au présent document

- les lieux et heures de rassemblement et de départ de chaque étape (avec numéro de téléphone)
- la liste des lieux de permanences (départ et arrivée) de chaque étape
- la liste des locaux avec adresse prévue pour le contrôle antidopage
- l'itinéraire détaillé avec les kilométrages, les horaires de chaque étape, le profil, les endroits dangereux, les passages à niveau, le profil des 3 derniers km de chaque étape.
- les longueurs des circuits d'arrivée s'il y a lieu et le nombre de tours à effectuer
- la liste des prix du prologue, des étapes, demi-étapes, du classement général et des classements annexes
- le règlement particulier relatif à l'attribution des maillots de leader, outre ceux du classement individuel au temps et aux points.